

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Johnny Salera, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le jeudi, 6 octobre 2022 à 18 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2022

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 6 octobre 2022;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Projet d'acquisition d'un trackless;
5. Lignage de rues;
6. Dossier matricule : 9121-99-4689;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Céline Dufour, Mathilde Péloquin-Guay, Ève Darmana et Darling Tremblay et MM. les conseillers Mathieu Séguin et Mark D. Goldman formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Robert Charette, ainsi que la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, assistent à la séance.

(1.)  
2022.10.352

### CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2022

Le quorum étant constaté, il est 18 h 35.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 6 octobre 2022 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2022.10.353

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 octobre 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
2022.10.354

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)  
2022.10.355

**PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACKLESS**

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'acquérir un équipement supplémentaire de déneigement;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées par la direction des travaux publics et la disponibilité d'un équipement de déneigement Trackless MT6 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 706 portant sur la gestion contractuelle, prévoyant notamment des règles de passation de contrats pour une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'acheter de « Les Équipements Robichaud Inc. », un véhicule multifonctions Trackless MT6 2012, avec pelle avant, sableuse et souffleur, pour un montant de TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENTS DOLLARS (33 900 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser le financement de cette dépense par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2023.

ADOPTÉE

(5.)  
2022.10.356

**LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT les besoins de procéder au lignage des chemins Pépin et Després;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin  
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser une dépense n'excédant pas NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500 \$), plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de lignage de rues sur les chemins Pépin et Després, et d'autoriser le financement de cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

(6.)  
2022.10.357

**DOSSIER MATRICULE : 9121-99-4689**

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants de 9345-6796 Québec Inc. et ceux de la Municipalité de La Minerve;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumis à 9345-6796 Québec Inc. et l'acceptation de celui-ci le 6 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général adjoint, ou leurs remplaçants, à signer la transaction et quittance avec 9345-6796 Québec Inc., pour et au nom de la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

(7.)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

(8.)  
2022.10.358

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 42.

ADOPTÉE

---

Robert Charette  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

---

Johnny Salera  
Maire

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Robert Charette  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint